



MOTO CLUB HAUT-SAÛNOIS

Maison des associations

53 rue Jean Jaurès

70 000 VESOUL

Tél : 03 84 76 72 06

E-Mail : contact@mchs.fr

Site internet : www.motoclubhautsaonois-vesoul.fr

E-Mail: contact@mchs.fr



REGLEMENT PARTICULIER (Epreuve N°5002)

Championnat de France des Régions 2024

Préambule :

Cette activité se pratique sur des voies ouvertes à la circulation publique sans recherche de la plus grande vitesse ou d'une vitesse moyenne imposée.

L'utilisation des voies ouvertes à la circulation publique se fait dans le strict respect du code de la route et des règlements pris par les autorités de police compétentes, sans priorité de passage et sans mesure de performance.

Le respect de l'environnement s'impose à tous les pratiquants.

Ce règlement définit les règles d'organisation et de sécurité relatives au Championnat de France des Régions comptant pour le Championnat de France de Tourisme.

Seuls les motocycles tels que définis par le code sportif de la FFM et homologués pour circuler sur la voie publique sont admis (immatriculés et assurés).

Article 1 - ORGANISATEUR

Le Moto Club Haut-Saônois organise Le Championnat de France des Régions de Tourisme

Article 2 : CONCURENTS

Ce Championnat sera disputé sous la forme d'un rallye touristique entre :

- Des équipes de Ligues ;
- Des équipes de Comités départementaux
- Des équipes de Clubs.

Une ligue peut présenter plusieurs équipes de ligue.

Les comités départementaux et les clubs ne pourront constituer une équipe que si leur ligue d'appartenance est déjà représentée.

Un concurrent ne peut appartenir qu'à une équipe.

Le club organisateur ne sera pas classé.

Les équipes comprenant au moins un membre du club organisateur ne seront pas classées.

ARTICLE 3 – EQUIPES

Les équipes pour le championnat de France des Régions sont constituées au maximum de 4 personnes se déplaçant à moto et titulaires de la licence FFM Tourisme de l'année en cours.

Peuvent également participer hors classement du Championnat de France des Régions les pilotes et passagers licenciés FFM et non licenciés FFM en constituant des équipes de 4 personnes maximum.

ARTICLE 4 – DATE & LIEU

Ce championnat organisé par le Moto Club Haut-Saônois et validé par la Commission Nationale de Tourisme se déroulera du samedi 15 à 9h00 au dimanche 16 juin 2024 à 11h00.

Le lieu de départ est situé :

35 route de Saint Loup, 70000 Vesoul

Coordonnées GPS : 47.648236 N, 6.1640780 E

Un fléchage sera réalisé sur la nationale 19 & 57

ARTICLE 5 – DROIT D'ENGAGEMENT

Le prix de l'engagement est fixé à 232 € par équipe de ligue complète ou non et à 58 € par participant hors équipe de ligue.

Les prestations du week-end citées ci-dessous, sont incluses dans le prix de l'engagement :

- Le repas du samedi midi
- Le repas du samedi soir
- Le petit déjeuner du dimanche matin
- La possibilité de camper avec douches et sanitaires. (Terrain de Sabot, Route de l'aérodrome 70000 Frotey lès Vesoul. Coordonnées GPS : 47°38'10.95"N - 6°12'1.78"E)

Le prix de l'engagement pour les équipes hors Championnat de France des Régions incluant les mêmes prestations :

- Pour les licenciés FFM : 58 € par personne
- Pour les non licenciés FFM : 63 € par personne

EN OPTION :

- Repas du vendredi soir : 12 €
- Petit déjeuner du samedi matin : 5 €
- Repas ou panier repas du dimanche midi : 12 €

ARTICLE 6 – REPAS

Le repas du samedi midi sous forme d'une plancha sera pris en plein air, à table, et à l'abri selon la météo.

Le repas du vendredi soir, samedi soir, le petit déjeuner du dimanche matin et le repas du dimanche midi seront pris à la salle 35 route de Saint Loup, 70000 Vesoul

ARTICLE 7 – CLASSEMENT ET RECOMPENSES

Pour être classé au championnat de France, le participant devra présenter sa licence FFM NTO 2024, ainsi que son carnet de pointage. Seule la participation au Rallye du samedi comptera pour l'attribution des points de la balade.

Le classement des différentes équipes est effectué uniquement sur les points obtenus durant les épreuves et questions du rallye touristique.

Le classement du rallye sera clos le samedi 15 juin à 18h00.

Les concurrents arrivant au-delà de l'heure de clôture ne seront pas classés au rallye sans préjudice de l'attribution de leurs points de participations au championnat de France de Tourisme.

Les trois premières équipes FFM participantes au Championnat de France des Régions seront récompensées.

Les résultats seront affichés au moins une demi-heure après la fin de l'épreuve. (Pas avant 18h30)

Il est établi les classements suivants :

- Un classement des Ligues ;
- Un classement des Comités Départementaux ;
- Un classement des Clubs affiliés.
- Un classement scratch de l'ensemble des équipes

Les 3 premières équipes de chaque classement sont récompensées.

NOTA : Lorsque plusieurs équipes appartiennent à une même entité, seule la première sera classée dans les classements Ligues, Comités Départementaux et Clubs.

ARTICLE 8 – POINTAGE.

Le pointage FFM et CLUB s'effectuera le samedi matin à partir de 8h00 et jusqu'à 9h30.

L'organisateur se réserve le droit de demander la carte grise, l'assurance et le permis de conduire des participants.

ARTICLE 9 – JURY

Le Jury comprendra un délégué de la Commission nationale de tourisme et un délégué du club organisateur.

ARTICLE 10 – RECLAMATIONS

Elles doivent être déposées conformément aux dispositions du code sportif, Chapitre 2, Titre III, section 1.

ARTICLE 11 – ANNULATION

En aucun cas les conditions atmosphériques ne pourront être considérées comme motif d'annulation.

Les participants qui ne seront pas présents à la manifestation, ne pourront prétendre à un quelconque remboursement.

ARTICLE 12 – INSCRIPTIONS

Les inscriptions doivent parvenir au siège du Moto Club Haut-Saônois **au plus tard le 24 mai 2024**, accompagnées du règlement pour être prises en compte.
Passé ce délai, le tarif sera majoré de 10 €

Moto-Club Haut Saônois
Maison des associations
53 rue Jean Jaurès
70000 Vesoul
Président : Mr Goux Christian
Tel : 03.84.76.72.06 / 06.84.69.41.12
Mail : contact@mchs.fr

ARTICLE 13 – HEBERGEMENT

Possibilité de camper sur le site du sabot avec douches et sanitaires à partir du vendredi après-midi (compris dans les droits d'engagement).

Un service de navette sera assuré seulement sur ces lieux de couchage.

Hôtels et camping :

Camping international du lac 7 min (5.4 km)

Avenue des Rives du Lac,
70000 Vaivre-et-Montoille
Téléphone : 03 84 76 22 86

Camping gratuit 9 min (6 km)

Terraine du Sabot
Route de l'aérodrome
70000 Frotey lès Vesoul
Coordonnées GPS : 47°38'10.95"N - 6°12'1.78"E

Hôtel du lion : 9 min (5 km)

4 Place de la République,
70000 Vesoul
Téléphone : 03 84 76 54 44

Formule 1 : 7 min (6 km)

Rue du Dr Gaston Vichard,
70000 Vesoul
Téléphone : 08 91 70 54 25

IBIS VESOUL : 7 min (6 km)

Rue du Dr Jean-Georges Girard,
70000 Vesoul
Téléphone : 03 84 76 00 00

Eurotel Le Saint Jacques : 6 mn (4 km)

Route de Luxeuil,
70000 FROTEY LÈS VESOUL
Téléphone : 03 84 75 49 49

ARTICLE 14 – DIVERS

Tout au long de cette manifestation, les organisateurs se réservent la possibilité de refuser ou d'exclure toutes personnes présentant un comportement suspect ou dangereux.

Aucun alcool ne sera servi avant l'arrivée du rallye.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités dans le cas où un participant décidait de reprendre son véhicule en état d'ébriété.

Pensez à vous munir d'une carte de la Haute-Saône.

Si vous n'en avez pas, nous vous fournirons une photocopie de la zone utile.

ARTICLE 15 – DROIT A L'IMAGE

Les participants acceptent d'être photographiés ou filmés et d'avoir leurs voix enregistrées dans le cadre du Rallye. Ils acceptent à titre gratuit l'exploitation de leur image et celle de leur véhicule et ce sans limite de durée.

ARTICLE 16 – RESPONSABILITE

La participation à ce rassemblement étant acceptée comme telle par les participants volontaires, ceux-ci restent maîtres de leurs actes et s'engagent à ne pas rechercher la responsabilité des organisateurs, en cas d'incident ou d'accident dont ils seraient eux-mêmes responsables.

En s'inscrivant, chaque participant s'engage à respecter le présent règlement, et à se conformer aux directives des organisateurs et officiels de l'épreuve.

· Visa Moto-club



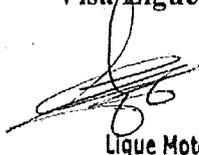
MOTO CLUB HT-SAÔNOIS

53, rue Jean Jaurès

B.P 30013

70001 VESOUL CEDEX

· Visa Ligue



Ligue Motocycliste
Bourgogne / Franche-Comté
Christian GOUX
Président

· Visa FFM



74 Av. Parmentier
75011 Paris
01 49 23 77 00
ffm@moto.com



PROGRAMME

Vendredi 14 juin

17h00 : Accueil des participants

19h30 : Repas (option).

Samedi 15 juin

7h30 – 8h30 : Petit déjeuner (option)

8h00 – 9h30 : Pointage des concurrents.

9h00 : Début du Rallye touristique. (Environ 180 Km)

13h00 au plus tard : Repas et jeu surprise dans un lieu à découvrir

18h00 : Clôture du classement.

19h : Apéritif offert par le Moto-club.
Classement et remise des prix.

20h : Repas franc-comtois

Dimanche 16 juin

8h – 9h30 : Petit déjeuner.

10h : Départ pour une balade de découverte. (55 km max)

12h00 : Repas ou panier repas (Option)

Options et prix (voir bulletin d'inscription) :

- Repas du vendredi soir (12€)
- Petit déjeuner samedi (5 €)
- Repas du dimanche midi ou panier repas (12 €)

Nom EQUIPE :

LIGUE Comité départemental Club (rayer la mention inutiles) Equipe hors Coupe des Régions

N° Licence FFM	NOM	PRENOM	Date de naissance	PILOTE	PASSAGE R (ère)	ADRESSE MAIL	Inscription	Repas du vendredi Soir 12 €	Petit déjeuner samedi 5 €	Repas du dimanche midi 12 €
TOTAL										

Total à payer :

€

Inscriptions et chèques à retourner pour le 24 mai 2024 à Moto-Club Haut Saônois maison des associations 53 rue Jean Jaurès 70000 Vesoul
 Président : Mr Goux Christian Tel : 03.84.76.72.06 / 06.84.69.41.12 Mail: contact@mchs.fr